



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Bouguenais, le **01 DEC. 2021**

**Service national d'Ingénierie aéroportuaire**  
« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest  
Unité instruction servitudes aéronautiques

Société VALECO  
Monsieur THEBAULT Nicolas

**Nos réf. : N° 2021/2564 /T106312**  
**Vos réf. :** Votre courriel du 16/09/2021  
**Affaire suivie par :** Hervé KERJOANT  
[snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr)  
**Tél. :** 02 28 09 27 10

**Objet :** Pré-consultation 3 éoliennes – Carbay (49)

Monsieur,

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande pour l'implantation de 3 éoliennes d'une hauteur hors sol de 125 mètres, soit une altitude sommitale maximale de 221 mètres NGF (E1), sur des terrains situés sur la commune de Carbay.

Au vu des éléments inclus à ce dossier, ce projet se situe en dehors des zones intéressées par des servitudes aéronautiques et radioélectriques associées à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences et ne sera gênant ni au regard des procédures de circulation aérienne publiées, ni pour l'aérodrome de Châteaubriant-Pouancé (conforme à l'annexe IV de la circulaire du 12 janvier 2012 « relative à l'instruction des projets éoliens par les services de l'Aviation Civile »).

En application de l'arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation, les éoliennes seront équipées d'un balisage diurne et nocturne : il conviendra de respecter l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

En conséquence, sous réserve du respect de cette condition, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet.

Si votre projet doit se réaliser, il vous appartient de déposer la demande d'autorisation environnementale correspondante, à laquelle vous joindrez cet avis. Ce dernier est établi sur la base des informations techniques et réglementaires recueillies à ce stade du projet, et ne préjuge pas de celui qui sera rendu dans l'instruction de l'autorisation environnementale.

Je vous précise enfin que, pour son bon avancement, ce dossier doit également recevoir l'aval de l'autorité militaire compétente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du département SNIA Ouest

**Christophe PERROQUIN**

**Copie : Exploitant aérodrome Châteaubriant-Pouancé**

Service national d'Ingénierie aéroportuaire Ouest- Pôle de Nantes – Zone aéroportuaire – CS 14321 – 44341 Bouguenais cedex  
Tél : 02 28 09 27 10